



Commune
de Lherm

EXTRAIT DU REGISTRE des ARRETÉS du Maire
COMMUNE DE LHERM

Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret

Feuillet n°

Arrêté du
17/01/2024

ARRÊTÉ N° 2024 / 6.1 / 8
PORTANT INJONCTION

Acte n° 2024/6.1/8
Page 1/2

Le Maire de la Commune de LHERM,

Vu l'Article L111-12 du Code de l'Urbanisme,

Vu la demande déposée par ENEDIS le 08 janvier 2024 référencée sous le N° DF26 / 047854 pour un branchement pour injection photovoltaïque sur les parcelles 840 – 841 – 842 et 843, section F situées Lieu-dit Borde Neuve – 176 Route de Bérat – 31600 LHERM, appartenant à Madame GUARDINO Nathalia.

Considérant que les terrains se situent en zone A du PLU.

Considérant que l'article 1, section 1 du règlement du PLU de la zone A stipule que sont interdites toutes constructions, usage ou affectations des sols, constructions et activités.

Certains usages et affectations des sols, constructions et activités peuvent être accordés sous réserve de dessertes et réseaux suffisants et d'une compatibilité avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière dans l'unité foncière où elles sont implantées et sous réserves qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages.

Considérant qu'un Permis de Construire N° 031 299 22G0037 pour un bâtiment agricole avec toiture photovoltaïque de 2715 m² a été déposé en mairie le 13 octobre 2022 et refusé le 31 janvier 2023.

Considérant qu'un Permis de Construire N° 031 299 23G0007 pour un bâtiment agricole avec toiture photovoltaïque de 2715 m² a été déposé en mairie le 24 février 2023 et retiré le 09 août 2023 à la demande de Monsieur le Préfet de la Haute Garonne.

Considérant qu'à ce jour, aucune autorisation d'urbanisme n'a été délivrée pour la construction d'un bâtiment agricole avec toiture photovoltaïque.

ARRÊTE

Article 1 : Il est fait injonction à ENEDIS de ne pas procéder au branchement pour injection photovoltaïque sur les parcelles 840 – 841 – 842 et 843, section F situées Lieu-dit Borde Neuve – 176 Route de Bérat – 31600 LHERM, appartenant à Madame GUARDINO Nathalia.



Commune
de Lherm

<p>EXTRAIT DU REGISTRE des ARRETÉS du Maire COMMUNE DE LHERM <i>Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret</i></p>	<p>Feuillet n° Arrêté du 17/01/2024</p>
<p>ARRÊTÉ N° 2024 / 6.1 / 8 PORTANT INJONCTION</p>	<p>Acte n° 2024/6.1/8 Page 2/2</p>

Article 2 : Le présent arrêté est notifié à Monsieur le Directeur Régional d'ENEDIS et adressé à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois suivant sa notification.

Fait à LHERM, le 17 janvier 2024.

Le Maire,
Frédéric PASIAN

